



## POUR TOUS LES STAGIAIRES :

- 1/ ELUS AU CE : dont les frais de formation ne sont pas pris en charge par l'entreprise  
2/ NON ELUS AU CE

### ENGAGEMENT DE PRISE EN CHARGE FINANCIERE PAR LE CE / LA SSE / LE SYNDICAT / LA LIAISON <sup>1</sup>

Je soussigné(e) ..... agissant en qualité de (au choix):

- secrétaire du CE de l'entreprise : .....
- secrétaire de la section : .....
- secrétaire du syndicat : .....
- secrétaire de la liaison : .....

certifie que la participation de Monsieur / Madame ..... à la formation ..... sera prise en charge financièrement par le comité d'entreprise / la section / le syndicat / la liaison<sup>2</sup>.

Cette prise en charge comprend :

- les frais pédagogiques** : 156,79 € HT par jour et par stagiaire
- les frais d'hébergement et de restauration** : 100 € HT et 30 € HT / jour / stagiaire
- les frais de transport**
- la compensation de la perte de salaires du (de la) stagiaire**



Il est à noter que les frais de transport et les pertes éventuelles de salaires ne sont en aucun cas pris en charge par IDEFORCE. Leur financement doit faire l'objet d'un accord préalable directement entre le stagiaire et les structures suscitées.

**Pour toute difficulté de prise en charge financière, n'hésitez pas à contacter IDEFORCE : chaque situation est traitée au cas par cas (mutualisation envisageable).**

Signature et adresse de la structure

<sup>1</sup> Les éléments déclarés ci-dessous serviront à l'établissement de la convention entre IDEFORCE et la structure concernée.

<sup>2</sup> Rayez la mention inutile.